

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
139 19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY**

**OBJET : Projet de Rénovation Urbaine de "Saint- Barthélémy-Picon-Busserine": 1 ère répartition des crédits pour 2018.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de « Saint-Barthélémy-Picon-Busserine » à Marseille (14 ème arrondissement), suivant le tableau ci-annexé, le GIP Marseille Rénovation Urbaine sollicite l'octroi d'une subvention d'équipement de 105.600 € pour la réhabilitation du centre d'animation de quartier (CAQ) de la Busserine avec une cuisine de 50 m<sup>2</sup>.

Situé rue Mahboubi Tir, le CAQ est implanté au niveau R+1 d'un bâtiment comprenant également une crèche située au rez-de-chaussée.

Le projet de réhabilitation, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille, n'intéresse que la partie R+1, représentant une surface au plancher de 323,40 m<sup>2</sup>.

Il prévoit :

- la mise aux normes des installations (ventilation, plomberie sanitaires, électricité) ;
- l'agrandissement des WC et leur mise aux normes PMR ;
- l'aménagement d'un espace cuisine de 50 m<sup>2</sup> (agrandissement d'un espace existant, plomberie, équipements de cuisine) ;
- le remplacement d'un escalier de secours existant ;
- l'installation d'un ascenseur ;
- la création d'une zone refuge pour les PMR sur le toit terrasse.

La dépense subventionnable qui était initialement fixée à 640.000 €HT est ramenée à 536.623 €HT.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine d'une subvention d'équipement d'un montant ramené à 88.543 €, soit 16,5 % de la dépense subventionnable ramenée à 536.623 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL